

La fin du dispositif des agendas d'accessibilité à compter du 1^{er} avril 2019

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a redynamisé la mise en accessibilité de l'intégralité de la chaîne de déplacement enclenchée par la loi handicap du 11 février 2005. Le dispositif des agendas d'accessibilité programmée a été mis en place pour le cadre bâti et pour les transports publics.

Ce cadre juridique permettait de poursuivre les démarches de mise en accessibilité au-delà de la limite légale de 2015 prévue par la loi handicap en étant protégé de tout risque de sanctions pénales.

En tout juste quatre ans, des résultats remarquables ont été réalisés puisque près de 690 000 ERP sont entrés dans la démarche des Ad'AP et une grande majorité des autorités organisatrices de transport (AOT) et des autorités organisatrices de mobilité (AOM), ont déposé leurs dossiers.

Dans l'Eure, 70 % des communes et plus de 5000 établissements recevant du public (ERP) ont intégré ce dispositif.

Le législateur a néanmoins voulu limiter dans le temps ce dispositif. C'est pourquoi le dépôt et l'instruction de dossiers liés à un Ad'AP est arrivé à son terme, à l'issue d'une période transitoire qui a pris fin le 31 mars 2019.

La fin du dépôt des dossiers ne signifie nullement la fin des Ad'AP en cours et encore moins le ralentissement de la dynamique de mise en accessibilité du cadre bâti et des transports publics.

Les gestionnaires d'ERP et les AOT/AOM devront traduire leurs engagements en actions de mise en accessibilité et rendre compte à l'occasion des bilans à mi-parcours pour les ERP ou de fin de période pour les transports.

Les gestionnaires d'ERP qui n'ont pas adhéré au dispositif alors qu'il était obligatoire devront désormais déposer des autorisations de travaux ou des permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales.

Contact : SACT/BD/Mission accessibilité : ☎ : 02 32 29 62 83 ✉ ddtm-sact-bd@eure.gouv.fr

Délégations territoriales des Andelys : 02 32 54 71 00

Délégations territoriales d'Evreux : 02 32 29 61 10

Délégations territoriales Bernay/Pont-Audemer :

- Bernay 02 32 47 53 20
- Pont-Audemer : 02 32 20 31 00

Plus d'informations sur les sites : (IDE) www.eure.gouv.fr ou (MTES) www.ecologique-solidaire.gouv.fr